



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

huile végétale pure

Question écrite n° 104100

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'utilisation des huiles végétales pures (HVP), considérées par l'Europe depuis le 8 mai 2003 comme des biocarburants, en tant que carburant dans les moteurs Diesel. Cette utilisation ouvrirait non seulement à certains agriculteurs de nouvelles pistes de développement économique, mais positionnerait sur le marché les biocarburants pour moteurs diesel ainsi que les tourteaux issus de l'opération de pressage qui peuvent servir pour l'alimentation animale et pour le chauffage. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'autoriser en France l'utilisation des HVP dans les moteurs.

Texte de la réponse

L'utilisation des huiles végétales pures (HVP) dans les moteurs est déjà autorisée pour certains usages par la loi d'orientation agricole (LOA) du 5 janvier 2006. En effet, l'article 49-1-3 de la LOA a introduit dans le code des douanes l'article 265 ter qui autorise l'utilisation, en exonération de la taxe intérieure de consommation (TIC), des HVP comme carburant agricole dans les exploitations dont sont issues les graines à partir desquelles l'huile est produite (autoconsommation). Un décret de la responsabilité du ministre du budget prévoit les conditions d'application de cet article. Ce décret est en cours de signature et sera publié avant fin 2006. L'article 49-1-4 de la LOA prévoit également qu'au 1er janvier 2007 la commercialisation des HVP comme carburant agricole ou pour l'avitaillement des navires de pêche professionnelle sera autorisée. Un second décret précisera, au vu du bilan de l'application du 2 de l'article 265 ter, les modalités de production, de commercialisation et d'utilisation de ce produit. Ce décret devrait être publié au début de l'année 2007.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104100

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9697

Réponse publiée le : 17 octobre 2006, page 10827